### Avis de Manifestation d’intérêt

**République du Mali**

**MINISTERE DE L’ELEVAGE ET DE LA PECHE**

**PROJET D’APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L’ELEVAGE AU MALI (PADEL-M)**

**RECRUTEMENT D’UN CONSULTANT POUR LA FORMATION DE 20 MENUISIERS EN TECHNIQUES DE CONFECTION DE BACS HORS SOL**

**N° de Crédit : 6188-ML**

**N° de Don : D2740-ML**

**N° de Référence dans le plan de passation de marchés : ML-PADEL - M-159462-CS-INDV**

1. Le Gouvernement de la République du Mali a reçu un financement de l’Association Internationale de Développement (IDA)*,* et a l’intention d’utiliser une partie du montant de ces crédit et don pour effectuer les paiements au titre du **Recrutement d’un consultant pour la formation de 20 menuisiers en techniques de confection de bacs hors sol.**

2. Le Projet d’Appui au Développement de l’Elevage au Mali (PADEL-M) a été préparé au cours de l’année 2017 et a été approuvé par le Conseil d’Administration de la Banque Mondiale, le 28 février 2018. Sa mise en vigueur a été déclarée, le 23 août 2018 et sa mise en œuvre se déroulera sur une période de six ans (2018-2024). Ce projet a vocation à intervenir sur l’ensemble du territoire national et les systèmes d’élevage ciblés sont complémentaires de ceux que soutient le PRAPS-Mali, orienté exclusivement sur le pastoralisme. Ses bénéficiaires directs sont estimés à 340.000 ménages d’éleveurs et entrepreneurs (éleveurs et aquaculteurs intégrant le marché dans leurs objectifs de production, producteurs d’aliments, transformateurs et commerçants) des filières d’élevage ciblées (bétail/viande, lait, aviculture (chair et œufs) et aquaculture), en plus des institutions publiques, privées et communautaires des sous-secteurs de l’élevage et de la pêche au Mali.

L'objectif de développement du projet (ODP) est de « Renforcer la productivité et la commercialisation des produits d’origine animale issus de systèmes non pastoraux dans les filières sélectionnées, et la capacité du pays à répondre aux crises ou urgences éligibles ». Cet objectif est en harmonie avec la vision du gouvernement en matière de développement agricole, à savoir promouvoir « une agriculture durable, moderne et compétitive, reposant prioritairement sur des exploitations agricoles familiales reconnues et sécurisées, par la maximisation du potentiel agro écologique et du savoir-faire du pays en matière agricole, et la création d'un environnement favorable au développement d'un secteur agricole structuré (...) de manière à assurer la souveraineté alimentaire et à faire de l'agriculture le moteur de l'économie nationale en vue de garantir le bien-être de la population.» L’ODP énonce explicitement la complémentarité avec le projet PRAPS-ML (consacré au pastoralisme) en précisant que le présent projet ne cible que les systèmes d’élevage non pastoraux.

Le projet couvre l’ensemble du pays et se concentre sur les systèmes d’élevage sédentaire qui ne sont pas pris en compte par le projet PRAPS-ML. Dans toutes les régions, l’accent est également mis sur les zones péri-urbaines afin de stimuler les systèmes de production animale semi-intensive et les systèmes de transformation, selon les besoins.

Cet objectif est décliné en trois composantes qui sont :

**Composante 1 :** Renforcement des services d’élevage avec comme sous-composantes : i) santé animale et santé publique vétérinaire ; ii) hausse de la productivité ; iii) élaboration des politiques et cadre réglementaire ;

**Composante 2 :** Soutien à l’investissement privé avec comme sous-composantes : i) organisation économique et mécanisme d'incitation ; ii) appui au cycle d’investissement ; iii) financement des investissements privés ;

**Composante 3 :** Prévention et gestion des crises et coordination du projet avec comme sous-composantes : i) prévention et gestion des crises ; ii) appui institutionnel et coordination du projet.

Le PADEL-M est placé sous la tutelle du Ministre de l’Elevage et de la Pêche. La structure de gouvernance du PADEL-M est calquée sur celle du PRAPS-Mali, et comprend un Comité de Pilotage et un Comité Technique qui se réunissent à intervalles réguliers et constitués de tous les membres représentatifs compétents.

Les projets PRAPS-ML et PADEL-M se partagent la même Unité de Coordination (UCP) et le même Comité d’Orientation et de Pilotage (COP).

Depuis le démarrage de ses activités, le PADEL-Mali accompagne les producteurs de poissons au travers des champ-écoles fonctionnels sur l’ensemble de la zone d’intervention du projet. La production aquacole se fait en cages, en étangs, bassins et en bac hors sol. Ce dernier offre beaucoup d’avantages au nombre desquels on peut citer : i) peu exigeant en superficie ; ii) peut être déplacé ; iii) garanti une bonne production avec peu de coût, iv) coût moindre et moins exigeant en termes de surface pour des unités de démonstration.

Ces avantages favorisent son utilisation par un nombre élevé de producteurs. La confection de bacs hors sol est peu maîtrisée par les menuisiers locaux et leur formation permet de rendre l’outil plus accessible, plus facile et moins contraignant, ce qui milite en faveur de son adoption par les couches les plus vulnérables, en particulier les jeunes et femmes.

3. Les services de consultant (« Services ») comprennent :

* proposer un module de formation comprenant une connaissance générale sur la fabrication des bacs hors sol ;
* dispenser une formation pratique en techniques de fabrication des bacs hors sol ;
* faire fabriquer au moins un bac par participant ou groupe de participants.

Il travaillera en étroite collaboration avec l’expert en charge de l’aquaculture.

La durée de la consultation sera de quinze (15) jours.

4. L’Unité de Coordination du PRAPS-ML/PADEL-M invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu’ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l’exécution des Services. Un consultant sera sélectionné sur la base des critères suivants :

* Une situation administrative régulière et conforme à la loi en vigueur en République du Mali
* Un document attestant sa qualification en menuiserie bois ;
* Assuré des prestations dans le domaine de l’aquaculture en général ;
* Assuré une formation similaire en pisciculture ;
* Une expérience dans la fabrication des bacs hors sol ;
* Exécuté au moins un (01) marché similaire.

5. Il est porté à l’attention des Consultants que les dispositions de la clause 3.15 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » datées de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d’intérêts sont applicables.

6. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « consultant individuel » telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires pendant les jours ouvrables à l'adresse ci-dessous de 08 heures à 16 heures TU.

8. Les manifestations d'intérêt qui comprennent : **le CV du consultant, la copie certifiée du diplôme ou de l’attestation de formation en menuiserie, la preuve de la réalisation de prestations similaires (formation en pisciculture et fabrication de bacs à sol)**, doivent être déposées par courrier physique à l’adresse ci-dessous au plus tard le **12 avril 2021 à 16H 00 TU** avec la mention suivante :

* Projet d’Appui au Développement de l’Elevage au Mali
* Offre de Manifestation d’intérêt pour « **Recrutement d’un consultant pour la formation de 20 menuisiers en techniques de confection de bacs hors sols**»

9. L’adresse dont il est fait référence ci-dessus est :

Projet d’Appui au Développement de l’Elevage au Mali

Unité de Coordination du Projet

Avenue de la Liberté sur la route de Koulouba

En Face du Stade OUEZZIN COULIBALY, contigu à l’IPR/IFRA Annexe

Tél. 66 75 80 51/ 66 75 80 54/66 73 19 59

Bamako, République du Mali